

La prophétie de Rose, prisonnière d'Hissène Habré

Hissène Habré, accusé de milliers d'assassinats politiques et de tortures commis au Tchad entre 1982 et 1990, sera jugé à partir du 20 juillet à Dakar. Les deux auteurs, Reed Brody et Olivier Bercault, suivent, depuis plus de quinze ans, des victimes de la dictature, pour Human Rights Watch. Un film d'Isabel Coixet illustre l'histoire de l'une d'entre elles : Rose Lokkessim, exécutée en 1986.

Par
REED BRODY ET OLIVIER BERCAULT



avocat à New York et professeur à l'université de Stanford

«Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin.»
François de Malherbe (1555-1628)

En 2001, à la recherche de preuves sur les exactions du régime de Hissène Habré, l'ancien dictateur du Tchad (1), nous sommes tombés par hasard sur des milliers d'archives poussiéreuses éparpillées à même le sol de l'immeuble délabré qui avait été le QG de la police politique du régime, la DDS (2). Grâce à ces documents, nous avons pu reconstituer les derniers instants d'une femme hors du commun, Rose Lokkessim. Rose Lokkessim fut l'une des premières femmes devenues soldat d'élite au Tchad. Entrée dans l'opposition à la dictature d'Hissène Habré dans les années 1980, elle fut arrêtée et incarcérée dans la sinistre prison dite des «Locaux», dans la cellule «C», la «cellule de la mort», un abîme surpeuplé d'où aucun prisonnier politique n'était censé ressortir vivant. Des années d'enquête nous ont permis de retrouver certaines des femmes enfermées avec Rose ainsi que des membres de sa famille. Belle, indomptable, courageuse, Rose força l'admiration de sa famille comme elle força celle de ses codétenues. Elle avait survécu pendant huit mois à la torture et à l'enfer de la cellule C avant d'être transférée dans une cellule réservée aux femmes.

Dotée d'un courage exceptionnel, elle ne se plaignait jamais mais au contraire aidait les autres prisonniers à supporter leur calvaire. Au prix de risques considérables, Rose décida de faire connaître au monde extérieur l'horreur de la prison et le sort des prisonniers. Pendant des mois, Rose notait le nom des prisonniers, des morts et des disparus, rassemblant de nombreux détails. Elle s'organisait pour faire passer ces informations aux familles des détenus qui étaient restées sans aucune nouvelle de leurs proches après leur arrestation. Dénoncée, Rose fut interpellée dans sa cellule par des agents de la redoutable DDS. D'après son procès-verbal d'interrogatoire en date du 15 mai 1986 retrouvé dans les archives de la police politique, Rose a reconnu les faits. Ses interrogateurs ont d'ailleurs noté : «Mentionnons que pendant deux ans de détention, l'intéressée



Rose Lokkessim avant son arrestation.
PHOTO DR

n'a pas changé de langage mais bien au contraire se glorifie. Etant donné qu'elle est irrécupérable et continue de porter atteinte à la sécurité de l'Etat même en prison, il serait souhaitable que les autorités la pénalisent sévèrement.» Rose fut exécutée le jour même. Un militaire témoin de son exécution aurait dit : «Elle a été très brave, elle n'a pas dit un mot.»

Mais Rose, dans une ultime et extraordinaire vision prophétique, a donné à ses bourreaux rendez-vous avec l'Histoire. A la fin du procès-verbal du 15 mai 1986, ils ont consigné ses dernières paroles : «Elle affirme que, même si elle doit mourir au cachot, elle ne regrette pas car le Tchad la remerciera et l'Histoire parlera d'elle.» Presque trente ans après sa mort, la mission que Rose s'était fixée est enfin en train de réussir : Hissène Habré sera jugé à partir du 20 juillet 2015 par un tribunal spécial au Sénégal, le pays où il vit depuis le renversement de son régime en décembre 1990. Soutenu par les Etats-Unis et la France, le régime de Hissène Habré fut caractérisé par

des violations massives des droits humains. Une Commission d'enquête nationale établie au Tchad a estimé en 1992 à plus de 40 000 le nombre des victimes de cette dictature. Rien que dans les documents de la DDS que nous avons pu récupérer, les noms de 1208 personnes, dont celui de Rose Lokkessim, apparaissent comme ayant été tuées ou étant décédées en détention. Les noms de 12 321 autres personnes, victimes de tortures ou d'autres sévices, sont aussi consignés dans ces macabres registres. Malgré ces preuves accablantes, le Sénégal a longtemps refusé de poursuivre Hissène Habré. Il a fallu vingt ans d'une campagne menée sans relâche par un groupe de victimes, ainsi qu'un arrêt en 2012 de la Cour internationale de Justice saisie par la Belgique intimant au Sénégal de poursuivre Habré «sans autre délai» à défaut de l'extraire, pour que le nouveau gouvernement de Macky Sall s'engage à le juger. Le Sénégal constitue alors, avec l'Union africaine, les «Chambres africaines extraordinaires au

sein des juridictions sénégalaises» pour juger les crimes de la période Habré. L'instruction a duré dix-neuf mois. Les juges se sont rendus à quatre reprises au Tchad et y ont interrogé plus de 2 500 témoins et victimes, analysé les documents de la DDS, diligenté des experts pour reconstituer la structure de commandement du pouvoir de Habré et déterré et inspecté des charniers, pour finalement renvoyer Hissène Habré devant la Chambre africaine extraordinaire d'assises pour y être jugé. Plus de 2 400 victimes se sont constituées parties civiles pour ce procès historique.

C'est la première fois qu'un tribunal créé par l'Union africaine inculpe un ancien chef d'Etat de crimes internationaux. Un procès équitable, rigoureux et respectueux du droit international confirmera que l'affaire Habré, ainsi que l'a décrite le quotidien *Le Monde*, est bien «un tournant pour la justice en Afrique». Au Tchad aussi, en mars 2015, grâce à l'action des victimes et à l'issue d'un procès très émouvant, une cour criminelle a condamné 21 anciens responsables du régime Habré à des peines allant jusqu'à la prison à vie, et a ordonné au gouvernement de construire un monument sur le site de la «Plaine des morts», un charnier où les corps de centaines de victimes, dont Rose Lokkessim, avaient été enterrés à la hâte. «Rose avait 33 ans quand elle fut assassinée en 1986, raconte l'actrice Juliette Binoche dans un nouveau documentaire relatant la vie de Rose (lire ci-dessous). Mais grâce aux témoignages des survivants et à la découverte miraculeuse de ses derniers mots à ses tortionnaires, sa mémoire, et la mémoire des centaines d'innocents enterrés comme elle à la Plaine des morts a survécu.» La mission que Rose s'était donnée contre l'oubli et l'oppression, pour que le monde connaisse la vérité sur les prisons de Hissène Habré, est en train de se réaliser grâce à ce procès historique. Près de trente années se sont écoulées, mais la prophétie de Rose s'est finalement réalisée : l'Histoire parle d'elle et le Tchad peut la remercier.

(1) Hissène Habré dirigea son pays d'une main de fer de 1982 à 1990, avant sa chute et sa fuite au Sénégal.
(2) Direction de la documentation et de la sécurité.

PARLEZ-NOUS D'ELLE

Trente minutes pour Rose : c'est le temps que dure ce documentaire bouleversant d'Isabel Coixet, réalisatrice de *Ma vie sans moi* ou *The Secret Life of Words* entre autres. Ce court-métrage, *Parler de Rose*, évoque le destin tragique d'une femme exemplaire. «Résistante, indomptable, grave, forte...» énumère la belle voix de l'actrice Juliette Binoche, alors que défilent les images des lieux désormais fantomatiques de l'enfer : ceux de détention et de torture du dictateur tchadien Hissène Habré, qui régna par la terreur pendant huit ans dans ce pays d'Afrique. A partir du 20 juillet, Hissène Habré sera jugé à Dakar au Sénégal où il s'était réfugié après sa chute. Un procès historique sur lequel planera le fantôme de Rose Lokkessim exécutée à 33 ans, après deux ans de détention. Rose Lokkessim notait secrètement tous les noms des détenus, des torturés, et des exécutés pour que le monde sache. Tuée pour avoir refusé de se soumettre, elle qui n'a cessé de défier ses tortionnaires. Il faut donc voir ce film, y sacrifier trente minutes, pour écouter son histoire et celle des survivants qui ont croisé Rose en détention. Percevoir leur émotion parfois, et cette dignité pudique qui force le respect et nous offre une immense leçon d'humanité. **MARIA MALAGARDIS**

Le film est actuellement disponible sur YouTube : <https://youtu.be/FQyWXdjYIMs>



ÉCONOMIQUES

Par
BRUNO AMABLE

Il y a dix ans, non, c'était non

Depuis le rejet du traité constitutionnel européen, la gauche est prise dans ses ambiguïtés économiques.

Les dix années écoulées depuis le rejet du projet de traité constitutionnel européen ont confirmé l'importance de la question européenne dans les conflits politiques en France. L'intégration européenne, unique stratégie adoptée par les partis de gouvernement depuis trente ans, procède d'un double choix. D'abord celui d'un modèle économique qui résulte d'une série de décisions prises dans les années 1980 et 1990 : Acte unique puis Marché unique ; directive sur la liberté de circulation des capitaux ; monnaie unique ; traité de Maastricht... L'aboutissement logique de ces décisions, qui mettent en concurrence les modèles sociaux nationaux, est l'ensemble des «réformes structurelles» qui orientent les économies européennes vers un modèle néolibéral.

C'est ensuite un choix politique qui implique que la «gauche» de gouvernement trahisse systématiquement les attentes fondamentales de son électorat traditionnel et oblige le PS à une sorte de *running gag* à chaque élection : promettre une réorientation de l'Europe qui n'arrive jamais et une renégociation des traités qui n'est même jamais tentée. Les raisons du non au référendum de 2005 étaient d'abord économiques : l'impact attendu du traité constitutionnel sur la situation économique intérieure, notamment l'emploi, le caractère trop libéral du traité et l'absence d'Europe sociale. Le rejet de principe de l'intégration européenne n'était qu'une motivation très minoritaire du non. Le oui était, lui, motivé par une adhésion de principe à l'Union européenne ; les motivations économiques étant en revanche très faibles. Ceci contredit les interprétations les plus répandues, opposant un «oui» pro-Europe à un «non» populiste voire xénophobe.

La prédominance des préoccupations portant sur le modèle économique impliqué par le traité constitutionnel explique que le vote au référendum ait été un vote de classe : 67% des employés, 71% des chômeurs et 80% des ouvriers auraient voté «non» alors que le «oui» aurait été largement majori-

taire chez les cadres et professions libérales (65%). La prise de parti en faveur du traité constitutionnel par le PS et les Verts implique une rupture probablement définitive avec la partie de l'électorat de gauche qui refuse radicalement l'orientation néolibérale de l'intégration européenne. Cette rupture, assumée par le PS (cf. le «perdre les ouvriers, ce n'est pas grave» de

Cette rupture assumée par le PS avec la partie de l'électorat de gauche qui refuse radicalement l'orientation néolibérale ouvrirait en principe la voie à un mouvement de gauche alternatif que, pour l'instant, personne ne voit venir.

François Hollande après Florange), ouvrirait en principe la voie à un mouvement de gauche alternatif que, pour l'instant, personne ne voit venir. Les ambiguïtés de la (vraie) gauche vis-à-vis de l'Europe sont certainement une des raisons qui expliquent l'absence d'un Syriza ou d'un Podemos à la française. Une partie de la gauche continue d'envisager des solutions purement techniques à l'union monétaire et voit le salut

de l'Europe dans un surcroît de fédéralisme, notamment fiscal, et une intégration politique plus poussée. Mais ces propositions font l'impasse sur la question du modèle économique pour l'Europe : néolibéral ou pas ? On peut supposer que la question n'est pas posée par crainte de la réponse qu'il faudrait y donner. La gauche radicale est plus précise sur son rejet du néolibéralisme et la défense du modèle social européen, mais elle se divise sur une question d'importance stratégique. Une partie considère que tout projet fédéraliste est, compte tenu de l'état de l'intégration européenne, condamné à servir l'approfondissement de la voie néolibérale. La seule solution est alors de regagner la souveraineté sur un espace atteignable, celui de la nation. Une autre partie considère à l'inverse que le fédéralisme peut servir à changer radicalement le cours de l'intégration européenne, revisitant la problématique de l'«autre Europe» qui serait en théorie possible.

En plus, toutes les positions intermédiaires entre les deux précédentes sont aussi occupées par la (vraie) gauche, ce qui ne contribue pas à clarifier le choix des élec-

teurs potentiels. Cela n'aide pas non plus à définir une stratégie d'alliances politiques : elles peuvent se faire avec la droite souverainiste dans la première option, elles restent envisageables avec une partie de

gouvernement dans la seconde. Mais cette question des alliances politique est peut-être secondaire. La première chose que les forces politiques alternatives de gauche pourraient faire est de clarifier leur position sur le modèle économique qu'elles souhaitent promouvoir, conjointement avec leur stratégie vis-à-vis de l'Europe. ◆

Bruno Amable est professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne et membre de l'Institut universitaire de France

es